

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE

143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

DECISION DU PRESIDENT **N° D2022-123**

Objet : Marché public pour l'étude de programmation urbaine pour le Quartier des Savoirs et des Entreprises à Ambérieu-en-Bugey
Approbation de la modification n°2 : Approbation de prestations en moins-value

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n° 2020-094 du 10 septembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de préparation, de passation, d'exécution et de règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision 2021-076 du 25 mai 2021, attribuant le marché public concernant l'étude de programmation urbaine pour le Quartier des Savoirs et des Entreprises à Ambérieu-en-Bugey au Groupement d'Entreprises Conjoint JASP/SOLIHA RHONE ET GRAND LYON/KORELL INGENIERIE/TERRE D'AVANCE/ETAMINE/ ERANTHIS dont le mandataire est la Société JASP à Villeurbanne (69) pour un montant total de 78 762,50 € HT soit 94 515,00 € TT sur la base de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire, et décomposé en deux tranches dont une ferme et une optionnelle ;

VU la décision 2022-76 du 1^{er} juillet 2022, approuvant la modification n°1 ayant pour objet des prestations supplémentaires concernant l'ajout de réunion, l'organisation et l'animation de deux visites sur site afin de préciser la partie fonctionnelle et technique de l'étude, pour un montant total de 6 775,00 € HT portant ainsi le montant initial HT du marché à la somme de 85 537,50 € HT soit une augmentation de 8.60 % ;

CONSIDERANT qu'au terme de la mission, plusieurs prestations, initialement prévues au marché, n'ont pas été réalisées, il convient, par modification n°2, de prendre en compte ces prestations en moins-value pour un montant total de - 4 687,50 € HT, modifiant ainsi le montant HT du marché à la somme de 80 850,00 € HT ;

- APPROUVE la modification n°2 relative au marché public pour l'étude de programmation urbaine du Quartier des Savoirs et des Entreprises à Ambérieu-en-Bugey ayant pour objet des prestations en moins-value, d'un montant total de - 4 687,50 € HT, portant ainsi le montant HT du marché à la somme de 80 850,00 € HT. L'augmentation induite par la computation des modifications n°1 et 2 s'élève à 2 087,50 € HT soit 2,65 %.

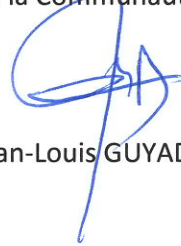
.../...

- DECIDE de signer la modification n°2 et tous les documents s'y rapportant.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 7 décembre 2022
Publiée le **08 DEC. 2022***

Fait à Chazey-sur-Ain, le 7 décembre 2022.

Le Président
de la Communauté de communes,



Jean-Louis GUYADER

